

<u>Département</u> LOIRET
<u>Canton</u> CHALETTE SUR LOING
<u>Commune</u> AMILLY

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Interdiction de stationner : square du 8 Mai 1945 rue Francis Prieur et autour du monument aux morts, situé au niveau des n°200 et 220 de la rue Francis Prieur du dimanche 07 mai 2023 à 18 heures au lundi 08 mai 2023 à 14 heures.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 8^{ème} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique, de circulation et du stationnement,

Considérant la cérémonie commémorative qui se déroulera le lundi 08 mai 2023 : square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des numéros 200 et 220 de la rue Francis Prieur,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit à tous véhicules (sauf voitures officielles et de service) square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des n° 200 et 220 de la rue Francis Prieur du dimanche 07 mai 2023 à 18 heures au lundi 08 mai 2023 à 14 heures.

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché sur place dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 :

La signalisation sera installée par les Services Techniques.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la Mairie d'AMILLY.

.....



ARRETE DU MAIRE

POLI N°32/2023
(Suite)
AT/SG

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'A.M.E,
- Monsieur le Président du SMIRTOM,
- Secrétariat du Commissariat de Police de Montargis,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de Montargis,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'Amilly,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'Amilly,
- Le Service des Affaires générales de la Ville d'Amilly.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Amilly
Le 24 mars 2023,
Le Maire,

Gérard DUPATY



- Télétransmis au contrôle de légalité le
- Publié le 06 avril 2023
- Notifié le 06 avril 2023 aux intéressés.